
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Votants: 9

Séance du 31 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Michel THEBAUD, Michel MESPOULET, Jean-Jacques DELBERT, Christine BOY, Pascal RICHARD, Laurence MONESTIER, Cedric PAGANEL, Yoann MARCOULY, Sabine BLANC DUBREUIL

Représentés:

Excuses: Yoann BERGOUNIOUX, Laetitia BLANC

Absents:

Secrétaire de séance: Sabine BLANC DUBREUIL

Ordre du jour

Publicité (délibérations et arrêtés non-individuels) via le site internet

Mini-plan : appel à projet

Point divers :

Chemin Escapoulade ok

Réunion et commission avec M. Tschocke

Point sur la réunion avec le SDAIL

Recensement : coordonnateur communal

Parcelles de l'ASF

Questions diverses

Validation du compte-rendu du 13/04/2022

Cédric Paganel renouvelle sa proposition de planter des arbres au foyer rural.

M. le Maire propose de réunir la commission pour les chemins ruraux.

1. Publicité (délibérations et arrêtés non-individuels) via le site internet

A compter du 1er juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés pourront choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix. A défaut de délibération au 1er juillet 2022, les actes seront obligatoirement publiés par voie électronique.

M. Le Maire propose de voter la publication par voie électronique tout en maintenant dans un premier temps la voie papier.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

2. Mini-plan : appel à projet

L'un des objectifs forts de la Charte du Parc est d'agir pour la préservation de la spécificité et de la qualité des paysages des Causses du Quercy. Pour traduire cette volonté de manière concrète, le Parc s'est engagé en 2015 dans la réalisation d'un plan de paysage pour la communauté de communes du Causse de Labastide- Murat. Cette opération s'est déroulée sous un angle volontairement participatif et a abouti à la réalisation de plusieurs actions en faveur de la valorisation des paysages locaux : restauration de murets en pierre et de haies, circuits de découverte, construction d'un abri pour les randonneurs, etc.

Afin de prolonger ces démarches, le Parc lance un nouvel appel à candidatures pour l'élaboration de mini-plans de paysage en partenariat avec le CAUE du Lot. Deux communes seront sélectionnées.

Ces mini-plans de paysage porteront sur :

- des entrées de bourgs
- des points de vue remarquables et leurs accès
- des portions d'itinéraires de découverte ou de randonnée

M. le Maire propose de répondre à cet appel à candidature.

Le Conseil Municipal évoque plusieurs sites qui pourraient être davantage mis en valeur :

La fontaine du bourg, les deux cazelles, la mare de Camp-Bertrand, la fontaine de Rassols, le four du Mortier...

Le Conseil Municipal propose d'allier la mise en valeur d'un itinéraire de randonnée parsemé de bâtis remarquable.

Point divers :

- Le chemin appartenant à M. Escapouade a été rétrocédé à la commune. Il est dorénavant dans le domaine public, c'est une voie intercommunale.
- M. Tschocke, membre du Conseil Environnemental et Scientifique du PNR a été sollicité par Mme Zellsman pour aborder et traiter le sujet de la centrale d'enrobage installée aux abords de l'autoroute. Celui-ci est intervenu bénévolement lors d'une réunion à la mairie le 6 mai. Il propose la création d'une commission composée d'élus, de riverains, d'une personne d'Eurovia et d'un représentant de l'Etat afin d'effectuer le suivi des eaux du bassin de rétention et de réaliser 2 contrôles de l'air inopinés en plus de ceux effectués par Eurovia.

M. le Maire propose de constituer rapidement cette commission et de rechercher un laboratoire indépendant capable de réaliser les contrôles de l'air.

Le Conseil Municipal propose de constituer la commission suivante :

- Cédric Paganel
- Michel Thébaud
- Pascal Richard
- Michel Mespoulet
- Sabine Blanc
- Un riverain du Mas de Rapy
- Un responsable de chantier Eurovia

- Un représentant de l'association « Vivre à Séniergues »

Michel Mespoulet et Cédric Paganel proposent que la mairie fasse un courrier à la Préfecture afin que celle-ci désigne un représentant de l'Etat pour intégrer cette commission.

- Une réunion avec le Sdail a eu lieu suite au courrier de la famille Barrès. La municipalité souhaite renforcer la sécurité sur la RD801. Cette voirie départementale présente un trafic important, des vitesses dans la traversée d'agglomération ressenties comme trop élevées. La commune a été interrogée par une association locale sur les aménagements complémentaires qui pourraient être envisagés, avec une série de propositions formulées.

L'association a formulé plusieurs propositions qui pour la plupart ne sont pas réalistes ou peu adaptées : interdiction au trafic poids-lourds, interdiction de circulation nocturne des poids-lourds, mise en oeuvre de lignes blanches (en particulier au milieu de la chaussée), report des panneaux pour agrandissement de la zone en agglomération, mise en place de bandes rugueuses alors qu'il est déjà relevé quelques nuisances sonores à proximité des ralentisseurs existants.

Afin de préciser exactement le trafic et les vitesses dans l'agglomération, le Conseil Départemental s'est engagé, par courrier auprès de l'association, à réaliser des mesures au mois de septembre 2022. Ces données permettront de disposer d'éléments tangibles pour définir les aménagements complémentaires envisageables.

Un rapide parcours du secteur en agglomération a été réalisé. Les espaces communaux aux abords de la RD801 sont peu perceptibles. Il semble important de renforcer l'aspect villageois, en particulier au niveau de la mairie. Le cheminement piétons depuis le foyer rural mérite d'être finalisé jusqu'aux accotements de la RD et le passage pour piétons pourrait être repositionné pour faire le lien entre l'entrée du parking « aire de pique-nique » et l'espace « pétanque » présent de l'autre côté de la voirie.

A l'appui des données issues des enregistrements qui seront effectués en septembre, le SDAIL établira une notice-réponse avec différentes propositions. La restitution devrait intervenir fin octobre-début novembre 2022.

Deux autres thèmes sont abordés en marge de la réunion : la problématique des franchissements de la RD par les troupeaux. Avec l'ancien projet de déviation, des boviducs étaient envisagés... Un courrier avec positionnement des traverses qui seraient souhaitées serait à formuler à l'attention du CD du Lot.

Le second point concerne un arbre déstabilisé et qui risque de chuter sur la voirie. Cet arbre appartient à un particulier qui estime ne pas avoir les moyens financiers pour l'abattre. Situé en domaine privé, il est conseillé au particulier de se rapprocher de son assureur. Une chute pourrait engendrer des dégâts coûteux sur les réseaux.

- Dans le cadre du recensement en 2023, la commune doit nommer un coordonateur communal. Pascal Richard se propose candidat.

Le Conseil Municipal valide sa candidature à l'unanimité.

- La mairie a proposé aux ASF d'acquérir des parcelles en bordure d'autoroute pour une superficie totale de 5000m² et pour un montant de 3000€. L'estimation rendue par la Direction foncière des ASF est bien supérieure à l'offre formulée par la collectivité (environ 50000€).

Le Conseil Municipal décide de ne pas poursuivre.

- Le chemin de Gachard est en cours de réfection. Le tricouche devrait être réalisé courant juin.

- La fontaine à eau a été installée à Rassiols pour les randonneurs. La communauté de communes a pris en charge le branchement et l'achat de la fontaine. La commune paie l'abonnement et la consommation d'eau.

Tour de table :

Laurence Monestier évoque l'extension de la maison de santé à Labastide-Murat.

Michel Mespoulet indique qu'aucun travaux de voirie n'est prévu à Séniergues en 2022. Il a assisté à une réunion au Syndicat des Berges du Céou.

Pascal Richard a assisté à une réunion au syndicat des eaux et mentionne qu'un emprunt y est envisagé afin d'exploiter une source à Saint-Julien de Lampon.

La séance est levée à 23 H 30.